

Maintenir le service public et les emplois dans les régions périphériques !

Les régions périphériques sont toujours plus touchées par un démantèlement du service public. transfair revendique le maintien de ce service public et des places de travail qui en dépendent. Les quatre branches de transfair sont concernées. Dans le domaine postal, il peut y avoir des cantons qui ne disposent même plus d'un guichet PostFinance et donc d'un point d'accès. La fermeture progressive des guichets ferroviaires dans les régions limitrophes menace en outre les emplois et la stabilité économique de celles-ci. L'accessibilité aux infrastructures publiques et la desserte du service public préservent la compétitivité et la viabilité de ces régions.

Par cette résolution, transfair pose les exigences suivantes:

1. Prendre des mesures contre le démantèlement du service public

A. Innover

S'il y a un manque de clientèle, les entreprises doivent innover. Il faut développer des produits et des services prometteurs et rentables adaptés. Les collaborateurs et collaboratrices devront évidemment être formé-e-s à cette fin.

B. Piloter et subventionner

En tant que propriétaire et actionnaire principale de la Poste, des CFF et de Swisscom, la Confédération doit, en sa qualité de gestionnaire, définir la problématique des régions périphériques comme un objectif stratégique. Afin que ces régions périphériques ne soient pas affamées, les entreprises concernées doivent faire les efforts nécessaires au maintien du service public et des places de travail. À cet effet, des subventions de l'Etat sont envisageables (ex. contributions d'exploitation pour le fret ferroviaire).

2. Veiller au maintien des emplois

Les entreprises doivent se concentrer sur des mesures afin de maintenir les emplois dans les régions périphériques et cela est directement lié au maintien des structures publiques. Ces régions doivent pouvoir avoir accès aux services afin de ne pas devenir dépendantes. Les places de travail doivent être maintenues afin que les gens puissent vivre. Si cela est impossible, les entreprises sont tenues de s'assurer que le personnel reste apte à l'emploi (en cas de licenciement, celui-ci se voit souvent « déqualifié »).

3. Agir politiquement

transfair demande à la politique de lancer une interpellation parlementaire sur la thématique du démantèlement du service public dans les régions périphériques et du maintien des emplois. Le syndicat exige donc que la politique s'investisse pour le maintien du service public et des places de travail dans les régions périphériques en mettant en place des garde-fous appropriés aux entreprises.